

Les présentes conditions générales sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement (acompte compris), quel que soit le mode de règlement (chèque, carte, virement, espèces ou chèques vacances). Conformément à l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

1. MODALITÉS DE PAIEMENT

A. Groupes :

- 30 % à la réservation.
- 20 % supplémentaires 30 jours avant le début du séjour.
- Solde à régler au plus tard à la fin du séjour.
Si les 50 % d'acompte ne sont pas reçus 30 jours avant le début du séjour, HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant les acomptes versés.
Les collectivités publiques peuvent présenter un **bon administratif** couvrant la totalité du séjour.

B. Individuels :

- 30 % à la réservation.
- Solde dû 1 mois avant le début du séjour.
Si la réservation intervient à moins de 30 jours du départ, le règlement intégral est exigé à la signature du contrat.

2. MODIFICATIONS OU ANNULATION

A. De votre fait

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée à HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi) ou par e-mail.

Modifications :

Effectifs (nombre) : HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE ajuste le tarif au nombre réel de participants tant que la diminution de l'effectif ne dépasse pas 15 % du nombre initialement réservé. Au-delà de cette limite, la facturation sera établie sur la base du seuil correspondant à une réduction maximale de 15 %.

Toute autre modification (dates, activités, options, hébergement, restauration...) fera l'objet d'une étude spécifique et pourra entraîner des frais supplémentaires selon les coûts engagés.

Annulation :

Groupes :

- Jusqu'à 30 jours avant le début du séjour : facturation de 30 % du contrat.
- Entre 29 et 15 jours avant le début du séjour : facturation de 50 % du contrat.
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : facturation de la totalité du contrat.
- Tout séjour commencé est dû en totalité.

Individuels :

- Jusqu'à 30 jours avant le début du séjour : facturation de 30 %.
- Entre 29 et 15 jours : facturation de 50 %.
- Moins de 15 jours : facturation totale.
En cas de présentation d'un certificat médical, un remboursement total peut être accordé jusqu'à 7 jours avant le début du séjour. Passé ce délai, un avoir sera émis.

Cas particuliers :

Tout séjour annulé pour cause de crise sanitaire ou interdiction administrative (confinement, restriction de déplacement, etc.) sera intégralement remboursé sur présentation d'un justificatif.

B. Du fait de HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE

HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE peut être amené à modifier ou annuler un séjour si :

- les conditions de sécurité l'exigent ;
- un événement imprévisible empêche sa réalisation.

Dans ce cas, HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE proposera un programme équivalent à un tarif comparable. En cas de refus, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans autre indemnisation.

3. TARIFS

Le tarif de nos séjours comprend : l'hébergement, la restauration (si choisie), les activités (encadrant, matériels et transport) et l'assurance Responsabilité Civil.

Le prix du stage est forfaitaire, les arrivées décalées, les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Les promotions et réductions ne sont ni cumulatives, ni rétroactives.

Les groupes d'activités sont de **10 personnes maximum** y COMPRIS L'ANIMATEUR pour les centres de vacances.

4. SPÉCIAL MINEURS

Toutes les dispositions précédentes s'appliquent aux mineurs, complétées des particularités suivantes. Pour participer à un stage, les responsables du groupe doivent obligatoirement être munis, pour chaque enfant de :

- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.
- une attestation de réussite au test d'aisance aquatique (pour toute activité nautique).

5. CONDITIONS D'ACCUEIL

En dehors des horaires d'activités, HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE n'assume pas la responsabilité des mineurs sauf pour ses Séjours Vacances Juniors. Ils doivent être encadrés par leur responsable de groupe.

En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, perte..., votre responsabilité financière, celle des parents ou des responsables de groupe pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risque. Conformément aux dispositions du Code de la santé, la vente, la détention ou la consommation de substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants est interdite. Concernant la consommation d'alcool, HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre est formellement interdite. Le non-respect des règles peut entraîner l'interruption du séjour, sans remboursement ni indemnité.

La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.

Hébergement :

Pour tous les groupes en hébergement sur notre site une CAUTION de 150 € pourra être demandée en début de séjour.

Les chambres sont disponibles sur tous les séjours, au plus tard le 1er jour à 15h00. Elles devront être restituées le dernier jour avant 9h00.

Pour toute demande spécifique (chambre individuelle, ...) un supplément financier sera demandé (CF tarifs annuels).

Pour tout demande hors horaires définis (petits-déjeuners avancés, diners décalés, ...) HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE se réserve le droit de proposer une mise en place spécifique en autonomie pour le client.

Matériel :

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes sportifs, seul le matériel collectif ou lourd est prévu (kayaks, rafts, gilets, casques, tentes, etc.). Les participants doivent donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de l'inscription, quel type de matériel individuel est à emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc).

Pour l'ensemble des programmes sportifs : en cas de casse (volontaire ou causée par une mauvaise utilisation) ou de perte du matériel mis à disposition, il pourra vous être demandé la prise en charge des éventuels frais de réparation ou de remplacement de ce matériel. Tout matériel sportif personnel reste sous la responsabilité du participant. En cas de vol ou de dommages, la responsabilité de HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE ne pourra être recherchée.

6. PARTENAIRES TECHNIQUES

Pour certains programmes sportifs (sur site ou en itinérance), HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE peut faire appel à des partenaires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur bonne connaissance de l'environnement de pratique. Ils garantissent la sécurité et la qualité exigée par HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE.

7. ASSURANCES

HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte de ses stagiaires auprès de la MAIF. Cette assurance couvre les dommages corporels individuels et la responsabilité civile vis-à-vis d'un tiers dans le cadre de la pratique de nos activités. La garantie commence de l'arrivée jusqu'au départ du centre. Vous pouvez souscrire une garantie assurance complémentaire, entièrement à votre charge.

Pour toutes les activités nautiques et le canyon, un test d'aisance aquatique est obligatoire.

8. RÉCLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des justificatifs, en nous précisant votre numéro de dossier, à l'adresse suivante : HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE – 8 Impasse de la Pradette – 65270 SAINT-PÉ-DE-BIGORRE. Toute réclamation après départ, doit être adressée dans le délai impératif de 15 jours après la date de retour. Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération. En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous pourrez vous adresser à un médiateur selon des modalités qui vous seront communiquées sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

9. INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse ci-dessus. Sauf avis contraire de votre part, HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).

Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

10. UTILISATION DE L'IMAGE

HAUTES-PYRÉNÉES SPORT NATURE se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses séjours pour illustrer ses brochures et ses documents de présentation, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son tuteur légal. L'avis contraire doit être demandé par courrier.